

Grandson, le 29 octobre 2024

Convocation au Conseil intercommunal
de l'Association scolaire intercommunale
de Grandson et environs

Mesdames, Messieurs les Délégués(es),

Le Conseil intercommunal de l'Arrondissement scolaire de Grandson est convoqué pour le

Mercredi 27 novembre 2024 à 20h00 à Giez

Grande salle, route du Cheminet, 1429 Giez

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 1er mai 2024
3. Communications du bureau du Conseil intercommunal
4. Assermentation
5. Communications du CoDir
6. Election d'un membre à la CoGes
7. Préavis 02/2024 : Rapport de gestion 2023-2024
 - Rapport de la Commission de gestion/finances, discussion et vote
8. Préavis 03/2024 : Comptes 2023-2024, rapport des comptes
 - Rapport de la Commission de gestion/finances, discussion et vote
9. Présentation du projet de Campus scolaire et sportif à Champagne
10. Présentation transports scolaires « ScolarCar+ »
11. Divers et propositions individuelles

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs les Délégués(es), nos plus cordiales salutations.

Le Président



Hervé Cornaz

GENERAL					Conseil du 27.11.24
Rôle	Rôle 2	Nom	Prénom	Localité	
Delegue - Muni		Guilloud	Mikael	Bonvillars	E
Delegue - Conseil		Fernandes	Victor	Bonvillars	P
Delegue - Conseil		Pivot	Bénédicte	Champagne	P
Delegue - Conseil		Rossi	Mirco	Champagne	A
Delegue - Conseil		Flückiger	Valérie	Champagne	P
Delegue - Muni		Taets	Christine	Champagne	P
Delegue - Muni		Knegtel	Birgit	Concise	P
Delegue - Conseil	COGES	Jeanneret	Joël	Concise	E
Delegue - Conseil		Denervaud-Romero	Kristelle	Concise	P
Delegue - Conseil	Bureau - Scrutateur-riche	Paris	Stéphane	Concise	P
Delegue - Conseil		Därendinger	Claude	Corcelles-près-Concise	P
Delegue - Muni		Ambrosini	Solene	Corcelles-près-Concise	P
Delegue - Muni		Jeanneret	Josy	Fiez	P
Delegue - Conseil	COGES - Supp	Santini Brand	Rebecca	Fiez	P
Delegue - Conseil		Boesiger	Carole	Fontaines-sur-Grandson	E
Delegue - Muni	COGES	Nussbaumer	Cédric	Fontaines-sur-Grandson	P
Delegue - Conseil		Kemmling	Lucie	Giez	P
Delegue - Muni		Cena-Bornoz	Mélanie	Giez	P
Delegue - Conseil		Chessa	Isabelle	Grandevent	P
Delegue - Muni		Thévenaz	Rose-May	Grandevent	P
Delegue - Muni		Vialatte	Antonio	Grandson	P
Delegue - Conseil	COGES - Supp	Décoppet	Delani	Grandson	P
Delegue - Conseil		Payot	Emmanuelle	Grandson	E
Delegue - Conseil	Bureau - President intercom	Cornaz	Hervé	Grandson	P
Delegue - Conseil		Ineichen	Josik	Grandson	P
Delegue - Conseil		Panchaud	Mathieu	Grandson	P
Delegue - Conseil		Isaac	Marie -Claire	Grandson	P
Delegue - Conseil	COGES	Terrettaz	Vincent	Grandson	P
Delegue - Conseil		Baltar	Corinne	Montagny-près-Yverdon	P
Delegue - Conseil	Bureau - Scrutateur-riche	Leuenberger	Dominga	Montagny-près-Yverdon	P
Delegue - Muni		Lunardi	Pierre-Alain	Montagny-près-Yverdon	P
Delegue - Muni		Wyssmüller	Evelyne	Mutrux	P
Delegue - Conseil		Silvani	Robin	Mutrux	P
Delegue - Conseil		Mercier	Camille	Novalles	E
Delegue - Muni		Kobi	Serge	Novalles	P
Delegue - Conseil		David	Cédric	Onnens	P
Delegue - Conseil	Assermentation le 27.11 .2024	Niederhauser	Patrick	Onnens	P
Delegue - Muni		Correvon	Melanie	Onnens	P
Delegue - Muni		Cachin	André	Orges	P
Delegue - Conseil	Bureau - Scrutatrice supp	Delachaux	Sabine	Orges	P
Delegue - Muni		Favre	Johny	Provence	P
Delegue - Conseil	COGES	Palmieri	Pietro	Provence	P
Delegue - Conseil		Duvoisin	Aline	Tevenon	P
Delegue - Muni	Bureau - Vice-présidente interco	Röthlisberger	Khadija	Tevenon	P
Delegue - Conseil	Secetaire intercom	Tharin	Lucie	Tevenon	P
Delegue - Conseil	Assermentation le 01.05.2024	Martin	Beat	Valeyres-sous-Montagny	P
Delegue - Conseil		Egger	Kim	Valeyres-sous-Montagny	P
Delegue - Muni	Bureau - Scrutatrice supp	Robert-Nicoud	Valérie	Valeyres-sous-Montagny	P
Delegue - Conseil	COGES	Pavillard	Léa	Vugelles-la-Mothe	E
Delegue - Muni		Cuche	Lionel	Vugelles-la-Mothe	P

Nbr délégués 50

43

Procès-verbal de l'assemblée du Mercredi 27 novembre 2024 à Giez

Cette assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 1^{er} mai 2024
3. Communications du bureau du Conseil intercommunal
4. Assermentations
5. Communication du Codir
6. Election d'un membre à la CoGes
7. Préavis 02/2024 : Rapport de gestion 2023-2024
 - Rapport de la Commission de gestion/finances, discussion et vote
8. Préavis 03/2024 : comptes 2023-2024 rapport des comptes
 - Rapport de la Commission de gestion /finances, discussion et vote
9. Présentation du projet de Campus scolaire et sportif à Champagne
10. Présentation transports scolaires « ScolarCar+ »
11. Divers et propositions individuelles

M. le Président [Hervé Cornaz](#) ouvre la séance à 20h00.

1. Appel

La [Secrétaire](#) procède à l'appel, 43 membres sont présents.

Excusés : GUILLOUD Mikael (commune de Bonvillars), JEANNERET Joël (Commune de Concise), BOESIGER Carole (commune de Fontaines-sur-Grandson), PAYOT Emmanuelle (commune de Grandson), MERCIER Camille (commune de Novalles), PAVILLARD Léa (Commune de Vugelles-la-Mothe)

Absents : ROSSI Mirco (commune de Champagne)

2. Adoption du procès-verbal du 1^{er} mai 2024

M. Le Président H. Cornaz souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie M. Stéphane Michot, directeur des établissements primaire et secondaire de Grandson de sa présence, ainsi que la commune de Giez pour l'accueil et la mise à disposition de la salle.

M. Le Président H. Cornaz propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 1^{re} mai 2024. Il demande à l'assemblée s'il y des remarques ou des questions.

Mme V. Robert-Nicoud (Valeyres-sous-Montagny) relève au point « 4. Assermentation » que le nom de famille et le prénom ont été inversés concernant M. Beat MARTIN.

Le PV est accepté à la majorité (deux abstentions)

La secrétaire est remerciée pour son travail.

Il n'y a pas de modification de l'ordre du jour. Celui-ci est relu par le Président puis est mis au vote du conseil.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

3. Communications du bureau du Conseil intercommunal

M. Le Président H. Cornaz remercie une nouvelle fois la municipalité de la commune de Giez pour nous mettre à disposition la salle, ainsi que pour la verrée prévue en fin de séance.

Pour faciliter les débats ainsi que l'enregistrement de la séance, les intervenants sont invités à se lever et à parler fort, vu l'enregistreur et de s'annoncer.

Quelques chiffres liés au Conseil, après une brève analyse : l'assemblée est composée de 50 délégués, faisant partie des 18 communes membres. Depuis le 1^{er} septembre 2021, il y a eu 17 démissions soit 1/3 des membres. L'assemblée s'est rencontrée 9 fois, soit une moyenne de 3 séances par année.

Seuls 35 membres sont présents depuis le début de la législature.

- 8 personnes ont participé à la totalité des conseils ;
- 9 personnes ont participé à 8 conseils ;
- 8 personnes ont participé à 7 conseils ;
- 6 personnes ont participé à 6 conseils ;
- 2 personnes ont participé 5 conseils et
- 2 personnes ont participé à 4 conseils

Il indique que le pourcentage des présences s'est bien amélioré par rapport au début de la législature.

Au nom du bureau, les délégués sont remerciés pour leur présence et leur participation active lors des différentes commissions.

La démission de M. Laurent Jäggi (commune d'Onnens) est annoncée. Ce dernier est remercié pour son travail et félicité pour son assermentation en tant que Municipal de sa commune.

4. Assermentations

M. Le Président H. Cornaz invite à venir se faire assermenter :

- M. Patrick Niederhauser (commune d'Onnens)

L'assemblée est invitée à se lever pour la lecture du serment.

5. Communication du CoDir

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) annonce l'engagement au 1^{er} novembre 2024 d'une nouvelle collaboratrice, Carole Jacot. Elle a été engagée dans le but de suppléer à la planification des transports ainsi qu'aux différents projets en cours.

Au vu des nouvelles personnes présentes dans la salle, il invite les deux secrétaires travaillant pour le CoDir soit Nathalie Lenoir et Mme Serena Balocco à se lever ainsi que Mme Virginie Chardon - boursière.

Mme Marie-Christine Robba (CoDir) est excusée pour son absence.

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) indique que le CoDir a lancé une campagne de recrutement de surveillant-patrouilleur. Ces personnes seront placées dans des lieux « critiques » afin de localiser les éléments perturbateurs. Cela fait déjà environ trois semaines que des personnes patrouillent entre Champagne, Valeyres et Montagny. Ces patrouilleurs sont également invités à faire le trajet avec les enfants entre Jura et Borné Nau.

Champagne : depuis le 28 octobre 2024, les enfants sont dans les modulaires. Ceux-ci sont composés de 7 classes de 7-8 P, qui sont en horaires continus, d'une salle de musique, d'une salle multi-usage, d'une salle des maîtres et d'une salle de dégagement. L'ameublement ainsi que la cour intérieure sont maintenant terminés. La commune de Champagne est remerciée pour la mise en place dans un délai aussi court.

M. F. Gagnebin (CoDir) fait un point de situation concernant le plan de développement. La répartition concernant les nouvelles constructions se fait toujours par zone. Pour la zone de Grandson il n'y a rien à dire, pour la zone ouest Giez et Montagny, l'étude de faisabilité est toujours en cours mais cela avance. La question est toujours de savoir si l'on part sur un modèle de 12 classes à Montagny et de 4 classes à Giez ou si Montagny accueille les 16 classes. La parcelle de Montagny peut accueillir les 16 classes prévues, malgré la proximité de l'autoroute. Le résultat de l'étude devrait intervenir au printemps de l'année 2025.

Pour la zone Centre, nous en sommes au mandat d'étude 2 pour le campus de Champagne. La mise à l'enquête a abouti avec quelques oppositions. Il reste deux oppositions qui sont actuellement au Tribunal. Celles-ci sont liées notamment aux bruits en lien avec la future salle de sport. Une audience est prévue en février 2025. Une demande de levée de l'effet suspensif a été demandée, ce qui permet de continuer l'avancée du projet. L'autre partie du mandat d'étude est de faire rentrer des soumissions à 60% afin de connaître les coûts de construction. Un retour des soumissions est espéré pour juin 2025 afin de présenter une clef de répartition liée aux coûts lors d'une prochaine séance.

La présentation du projet est projetée à l'écran. Celle-ci sera adressée d'ici 10 jours aux délégués.

Concernant l'accessibilité du site, M. Gagnebin explique que, dès l'entrée en vigueur du nouvel horaire, les bus 620 et 625 seront déviés durant les heures scolaires sur Champagne. Les bus, pour les plus petits, iront directement sur le site scolaire pour déposer les enfants. Un nouvel arrêt de bus est également prévu devant le Denner, sur la route de Fiez.

Comme dit précédemment, le plan de développement est toujours en cours. Il indique que la planification de déploiement, qui est la suite du plan de développement, doit encore être réalisée. Le CoDir devrait travailler dessus prochainement. Ils attendent pour le moment de voir l'évolution du collège Giez - Montagny, afin de faire un planning sur le déploiement. La projection financière est un travail qui a été commencé par la bourse. L'idée étant de mettre sur plan l'évolution des budgets et des projets liés aux différents bâtiments et investissements, des bâtiments qui vont se fermer et ceux où l'amortissement sera terminé, afin d'avoir une vue entre 5 et 15 ans des charges communales. Tout ceci est un travail encore à faire.

M. D. Romero (CoDir) indique qu'il paraissait utile de rappeler le schéma qui est présenté sur le site de l'Etat de Vaud, qui définit les responsabilités de prise en charge des communes, des parents, ou de l'école (*Le schéma est présenté aux délégués*). Il est notamment rappelé qu'il est de la responsabilité des parents d'amener l'enfant du domicile jusqu'au lieu de prise en charge, ou du lieu scolaire. L'Asige prend en charge le transport des élèves. Le canton (l'EPS) prend, quant à lui la responsabilité des enfants 5 minutes avant le début des cours, ainsi que tout au long des cours et 5 minutes après la fin de l'école. C'est ensuite le même schéma pour la fin de l'école que pour l'aller.

M. Romero tenait surtout à souligner que lorsque l'on parle de responsabilités, il s'agit de responsabilités structurelles, c'est-à-dire s'assurer que l'enfant est bien assuré aux arrêts de bus, que le chemin est sécurisé pour se rendre jusqu'à l'école et que les bus soient bien pourvus de ceinture. Tout cela est de la responsabilité de l'Asige.

Lorsqu'ils sont à l'école c'est l'EPS qui est responsable de s'assurer de la sécurité dans la cour, qu'ils aient le matériel adéquat et que l'infrastructure soit également adéquate. Le comportement de l'enfant lors du transport est de la responsabilité des parents. L'Asige est souvent contactée par des parents indiquant que, par exemple, son enfant c'est fait frapper dans le bus et que le patrouilleur n'est pas intervenu ou que le chauffeur n'intervient pas lors de certaines situations de violence verbale par exemple. Il faut savoir que le patrouilleur est là pour s'assurer de la sécurité des enfants sur les lieux de prise en charge et le chauffeur doit s'assurer que les enfants arrivent à bon port, sain et sauf. C'est les parents qui sont responsables du comportement de leur enfant, non pas l'Asige ou les communes.

Le CoDir n'a plus de communication à transmettre

Mme R. Santini Brand (Fiez) demande pourquoi la déviation se fait déjà maintenant alors que celle-ci devrait être en lien avec le nouveau campus. Pourquoi y a-t-il une telle anticipation ?

M. D. Romero (CoDir) explique que la déviation a été mise en place au vu du nouveau site scolaire. Ce changement a été fait seulement à partir du 15 décembre 2024 suite au changement d'horaire CFF. Cela n'était pas possible d'être mis en place au début de l'année scolaire.

Mme R.-M. Thévenaz (Grandevent) se demande comment gérer les situations des enfants qui posent des problèmes

M. D. Romero (CoDir) explique que l'Asige passe du temps à gérer des médiations ou des discussions avec les parents. Un pool de surveillants a été mis en place avec des compétences élargies afin d'accompagner, comme les patrouilleurs, les enfants tout au long du trajet. Durant environ 6 mois, le CoDir a travaillé avec une médiatrice afin de trouver des pistes pour accompagner certaines situations. Il y a environ deux cas par mois où il faut accompagner les parents. Ceux-ci doivent s'en rendre compte et communiquer entre eux

M. C. Nussbaumer (Grandson) demande où en est le chantier du projet du règlement des transports ?

M. D. Romero (CoDir) indique que le projet a bien avancé et qu'une commission avait été nommée. Malheureusement il manque de temps et indique être en train de regarder avec le CoDir la possibilité de le déléguer, soit en interne, soit à l'externe pour le finaliser.

Il n'y a plus de question, ce point est clos.

6. Election d'un membre à la CoGes

M. Le Président H. Cornaz informe que M. Vincent Terrettaz démissionne de son poste et demande aux suppléantes, soit Mmes Rebecca Santini Brand et Delani Décoppet, si elles sont intéressées ?

Celles-ci ne sont pas intéressées, notamment par manque de temps.

M. P.-A. Lunardi (Montagny) propose Mme Corinne Baltard, Présidente du Conseil communal de Montagny-près-Yverdon et déléguée à l'Asige.

Cette dernière est élue par un applaudissement

7. Préavis 02/2024 : Rapport de gestion 2023-2024 – Rapport de la Commission de gestion/finances, discussion et vote

M. le Président H. Cornaz donne la parole à M. Cédric Nussbaumer pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

M. C. Nussbaumer (Fontaines), rapporteur, donne lecture du premier rapport de la commission de gestion (*joint au présent PV*)

Le conseil intercommunal de l'Asige, vu le rapport du Comité de direction, entendu le rapport de la Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1er : **d'adopter** la gestion de la période scolaire 2023-2024 ;

Article 2 : **de donner** décharge au Comité de direction pour sa gestion.

M. le Président H. Cornaz remercie le rapporteur pour sa lecture et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote sans relire les conclusions.

Le rapport de gestion 2023-2024 est accepté à l'unanimité

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) remercie l'assemblée pour sa confiance.

8. Préavis 03/2024 : Comptes 2023-2024, rapport des comptes – Rapport de la Commission de gestion/finances, discussion et vote

M. le Président H. Cornaz donne la parole à M. Pietro Palmieri pour la lecture du rapport de la commission des finances

M. P. Palmieri (Provence), rapporteur, donne lecture du rapport de la commission des finances (*joint au présent PV*).

La commission des finances recommande à l'assemblée de bien vouloir accepter la proposition suivante :

Le conseil intercommunal de l'Asige, vu le rapport du Comité de direction, entendu le rapport de la Commission gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1er : **d'approuver** les comptes de l'exercice 2023-2024 tels que présentés par le Comité de direction dans le préavis 03/2024 du 21 octobre 2024, présentant un total de charges de CHF 6'761'521.54, un total de revenus de CHF 243'913.65 et un total à la charge des communes membres de l'Asige de CHF 6'517'607.89 ;

Article 2 : **de donner** décharge au Comité de direction pour sa gestion.

M. le Président H. Cornaz remercie le rapporteur pour sa lecture et ouvre la discussion.

Mme V. Robert-Nicoud (Valeyres-s-Montagny) demande un éclaircissement concernant le compte 110.352 « participation d'écolage extérieur » : qu'est-ce que cela concerne exactement ?

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) explique que c'est des personnes qui habitent l'arrondissement mais qui vont à l'école en dehors du réseau. Cela est facturé par l'arrondissement qui reçoit ces élèves. L'Asige facture également des frais lorsque des élèves ne venant pas des communes membres sont inscrites sur notre arrondissement.

Mme S. Ambrosini (Corcelles-près-Concise) se demande, concernant les indemnités de locaux de la page 22, pourquoi il y a toujours un versement pour l'école de Corcelles-Concise alors qu'elle est fermée depuis 2022 ?

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) la salle s'est fermée à la fin de l'année scolaire 2022. L'Asige continue à payer les loyers pour les salles qu'elle libère durant une année pour autant qu'il n'y ait pas une nouvelle affectation de cette salle.

Mme B. Pivot (Champagne) revient sur le point qui a été commenté concernant les honoraires. Elle constate qu'il y a un gros poste assez régulier d'honoraires pour les bâtiments scolaires et elle souhaite savoir de quoi il s'agit ? Il s'agit du poste 351.318.5.

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) explique qu'on retrouve ce poste pour le bâtiment de Borné Nau A, le E et le F, qui sont des bâtiments qui appartiennent à l'Asige. Il existe un mandat avec la commune de Grandson pour l'entretien de ces bâtiments. Il s'agit donc de frais d'entretien.

Mme M. Correvon (Onnens) fait remarquer une coquille dans le rapport de commission des finances qui est mentionné 2022-2023 au lieu de 2023-2024. Elle demande la correction.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote sans relire les conclusions.

Les comptes 2023-2024 sont acceptés à la majorité (1 abst)

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) précise encore se tenir à disposition pour toutes autres questions.

9. Présentation du projet de Campus scolaire et sportif à Champagne

M. le Président H. Cornaz indique que ce point ayant été présenté dans les communications du CoDir, il n'y a donc rien de plus à présenter

10. Présentation transports scolaire « ScolaCar+ »

M. le Président H. Cornaz donne la parole à Messieurs Philippe Cina et Mikael Eyholzer pour cette présentation.

M. Ph. Cina fait une brève introduction du projet ScolaCar+ : ce transport est dédié aux enfants pour les activités extra-scolaires. Ce projet est une première en Suisse.

M. M. Eyholzer remercie pour l'invitation et présente le projet. Il explique que l'idée de ce transport pour les activités extra-scolaire est venue de M. Nicolas Ferrero qui est chauffeur de bus. D'après une étude, 50% des enfants se font véhiculer par les parents pour les loisirs. C'est suite à ce constat qu'une proposition de solution alternative pour soulager les parents est née. Après un bref sondage dans la région, 64% des familles ont manifesté un intérêt pour celui-ci.

Les activités ne sont souvent pas à la même heure ni au même endroit, d'où l'idée du bus à la demande via l'application PubliCar (*explication de l'application*). Beaucoup de questions se posent encore, notamment de savoir si les familles sont prêtes à payer ce service, et si le support digital est approprié, etc. Le test a duré 11 semaines durant le printemps 2024, avec une proposition les mardis et jeudis en fin de journée, les mercredis après-midi et soirées. La course a coûté 3.- par trajet et par enfant, soit 6.- l'aller-retour.

Les arrêts de bus fixes ont été privilégiés mais certains arrêts virtuels, tel que le terrain de foot de Grandson, ont été ajoutés. Le résultat pour ce test : 79% des parents ont utilisé et validé le projet car une économie pour les parents a été constatée, que ce soit financière ou en gain de temps. Durant ce test, il y a eu 219 passagers en 11 semaines. L'application quant à elle a été validée : elle s'est montrée fiable et avec zéro incident. Il y a également la possibilité de suivre l'enfant dans le bus (GPS).

Le prix a été jugé raisonnable. Il faudrait, pour que ce soit plus rentable qu'il y ait un plus gros taux de regroupement des enfants sur la ligne. L'idée, en terme de disponibilité, serait de se calquer sur la vie scolaire soit 38 semaines par année sans le vendredi qui ne serait pas desservi. Vu la taille du territoire, il faudrait pouvoir mettre deux à trois véhicules à disposition. L'utilisation d'un bus électrique 9 places avait été utilisé lors du test mais c'est possible d'utiliser les petits bus scolaires standard. Beaucoup d'améliorations sont possibles tel que prendre des enfants directement à domicile ou utiliser les arrêts de bus existants.

M. le Président H. Cornaz demande si le coût de Fr. 145'000.- comprend les Fr. 3.- demandés aux parents ?

M. M. Eyholzer et M. Ph. Cina expliquent que les recettes payées par les voyageurs couvrent une très faible partie des coûts. En gros, le forfait demandé aux parents ne couvre que 12% du montant total des coûts. La sommes de Fr. 145'00.- et ce que cela coûte en tout.

M. P. Palmieri (Provence) demande si les parents doivent accompagner les enfants ?

M. Ph. Cina indique que l'idée est que les enfants voyagent seuls, pour soulager les parents.

Mme R. Santini Brand (Fiez) trouve très intéressant mais indique qu'elle n'a pas été informée du Scola-Car+. Elle demande comment ils ont communiqué. Elle rajoute qu'elle ne voudrait pas que ce soit au détriment d'une ligne de bus traditionnelle.

M. Ph. Cina explique que pour ce qui est de la communication, le lancement a été fait sur la base d'un mailing dans les communes concernées. Pour ce qui est de la ligne de bus traditionnelle, ce n'est pas le but. L'idée est plutôt de compléter l'offre existante.

Mme M. Cena-Bornoz (Giez) trouve également l'idée sympa afin de limiter les « parents taxi » mais elle se demande comment cela fonctionne au niveau du financement pour les 88% restants ?

M. Ph. Cina indique que le financement se fait de la même manière que les transports publics, et les communes intéressées devraient combler les éventuels manques. Sans soutien des pouvoirs publics le projet ne pourrait pas prendre forme.

Mme Ch. Teats (Champagne) partage son expérience en indiquant que c'est un super projet, d'un point de vue écologique, aussi pour les familles monoparentales et également pour les chauffeurs pouvant compléter leur temps de travail.

Mme I. Chessa (Grandevent) demande la limite d'âge des enfants pour utiliser ScolaCar+ ?

M. Ph. Cina et M. M. Eyholzer indiquent que la limite d'âge n'a pas encore été définie. Mais c'est aussi une question de taille des sièges. Dans un premier temps, c'est l'âge de la scolarité obligatoire. Plus précisément 6-12 ans pour une question de sièges enfants. Il y a la possibilité d'élargir, à discuter.

Mme S. Ambrosini (Corcelles-près-Concise) revient sur la question des prestataires au niveau des coûts, serait-il possible de travailler avec des clubs de sport pour les déplacements car ceci leur ramènerait aussi plus d'enfants ?

M. Ph. Cina comme le projet est en cours de construction, tout est possible donc pourquoi pas.

M. C Därendinger (Corcelles-près-Concise) : est-ce que les coûts risquent de fortement augmenter s'il y a beaucoup de demandes ?

M. Ph. Cina et M. M. Eyholzer répondent qu'une simulation de trajet a été faite et donc pas tellement de risque. Le prix est compté sur les kilomètres et sur le personnel, qui est le plus gros du coût.

M. C. David (Onnens) indique qu'en début de présentation, il était mis en avant d'utiliser les bus Scola-Car qui roule la journée et maintenant on parle de bus électrique 9 places mais qui ne roule pas la journée.

M. Ph. Cina explique qu'au départ la réflexion était d'utiliser les bus ainsi que les conducteurs (trices) mais ce sont des bus de 21 places et par conséquent trop grand pour le nombre d'enfants potentiellement déplacés. Le bus électrique 9 places est moins cher et plus écologique

M. C. David (Onnens) demande encore si le projet se développe est-ce qu'il a été simulé la durée de transport et la marge en termes d'horaires entre la prise des enfants et l'arrivée à l'activité ?

M. Ph. Cina explique que, dans l'application, il est possible de paramétrer les temps d'attente. Il est possible de générer un refus de prise en charge, si le bus ne peut pas être là ou l'enfant en a besoin car il est déjà appelé plus loin. Il n'y a que les 11 semaines de test comme base de données. Il est donc possible de construire le projet et de voir si deux bus sont suffisants ou s'il faut en prévoir davantage.

M. C. David (Onnens) demande encore combien de temps à l'avance il doit être réservé et qu'elle est le taux de garantie ou la possibilité d'un refus ?

M. M. Eyholzer indique qu'il a une fonction pour bloquer de manière hebdomadaire sa prise en charge. Les parents réservent souvent assez tôt mais il y a quand même une sorte de premier arrivé premier servi. Le système est également pourvu d'une fonction pouvant indiquer l'heure d'arrivée et donc l'enfant est assuré d'arriver à l'heure à son activité

M. le Président H. Cornaz remercie les intervenants pour cette présentation et remercie également le CoDir pour l'initiative.

11. Divers et propositions individuelles

M. le Président H. Cornaz donne la parole aux délégués : la parole n'est pas demandée

Il informe que la date du prochain Conseil n'est pas encore connue et qu'elle sera communiquée dans les meilleurs délais. Il donne le mot de la fin en remerciant les délégués pour leur présence et la confiance accordée.

La séance est levée à 21h33

Le Président

A blue ink signature consisting of several overlapping, sweeping strokes that end in a long horizontal tail.

Hervé CORNAZ

La Secrétaire

A black ink signature featuring a large, stylized initial 'L' or 'T' with a long horizontal tail.

Lucie THARIN

RAPPORT DE GESTION

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

PREAMBULE

L'ASIGE regroupe 18 communes soit : Bonvillars, Champagne, Concise, Corcelles-près-Concise, Fiez, Fontaines, Giez, Grandevent, Grandson, Montagny-près-Yverdon, Mutrux, Novalles, Onnens, Orges, Provence, Tévenon, Valeyres-sous-Montagny, Vugelles-la-Mothe.

Cela représente au 31 décembre 2023 1421 élèves.

Ses organes sont le Conseil intercommunal (législatif), le Comité de direction (exécutif), la Commission de gestion et le Conseil d'Etablissement.

Les membres de ces organes doivent être des électeurs des communes membres de l'association (art.116, chiffre 2, LC).

AUTORITES ASIGE

1. Conseil Intercommunal

Le Conseil intercommunal est composé de délégués des communes membres de l'association. Il comprend :

- a) une délégation fixe composée pour chaque commune d'un conseiller municipal, choisi par la municipalité parmi les conseillers municipaux en fonction.
- b) une délégation variable composée pour chaque commune d'un délégué par 500 habitants ou fraction de 500, choisie par le Conseil général ou communal.

2. Comité de direction (CoDir)

Le Comité de direction se compose de cinq membres, élus parmi les municipaux en fonction.

Composition

Président : Francesco Di Franco, Municipal à Grandson
Vice-président : Fabian Gagnebin, Syndic de Champagne
Membres : Marie Christine Robba, Syndique de Vugelles-la-Mothe
David Romero, Municipal à Concise
Claude Ecuyer, Vice-Syndic à Novalles, qui a succédé à Serge Willenegger à compter du 1^{er} décembre 2023

Le Comité de direction fonctionne comme une Municipalité avec chacun son dicastère.

Francesco Di Franco :	Bâtiments – Mobilier – RH – Presse
Fabian Gagnebin :	Communes – Statuts – Stratégie – Juridique
Marie Christine Robba :	Finances – FAdEGE-RAdeGE_– Devoirs accompagnés
David Romero :	Transports – Délégué CSR
Claude Ecuyer :	Assurances – Administration – Informatique

Le Comité de direction tient sa séance une fois par semaine le mardi à 17h15.

Le secrétariat se compose de Serena Ballocco, secrétaire responsable des transports et de la planification et Nathalie Lenoir, secrétaire du Comité directeur.

La comptabilité est tenue par Virginie Chardon, boursière.

Le personnel administratif représente 1,7 ETP.

3. Conseil d'établissement (CET)

Le Conseil d'établissement se compose de 12 membres issus à parts égales de représentants des autorités communales, des parents d'élèves, des professionnels de l'école, ainsi que de la société civile, tous élus pour la durée de la législature 2021-2026.

Durant l'année scolaire 2023/2024, le CET était composé de...

Quart autorités : Francesco Di Franco – Grandson
Carole Boesiger – Fontaines
Rebecca Santini-Brand – Fiez

Quart parents : Vincent Terrettaz – Les Tuileries-Grandson
Yves-Alain Cornu – Grandevent
Leila El Ouar – Champagne

Quart association : Martine Dell'Orefice (bibliothèque Lire et rêver) – Romairon
(société civile) Veronica Stucky (Fadège-Radège) – Lausanne
Delani Décoppet (USL-Grandson, Les Tuileries) – Grandson

Quart professionnel : Stéphane Michot, Directeur EPS
Claire Javet, enseignante
Marianne Rindlisbacher, enseignante

Président : Francesco Di Franco – Grandson

Secrétaire : Nathalie Lenoir – Rances

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ DE DIRECTION

1. Devoirs accompagnés

L'ASIGE organise les devoirs accompagnés sur quatre sites différents : Champagne, Concise, Grandson et Les Tuileries, du lundi au jeudi, pendant 2 à 3 heures, afin de permettre aux élèves de réaliser leurs devoirs.

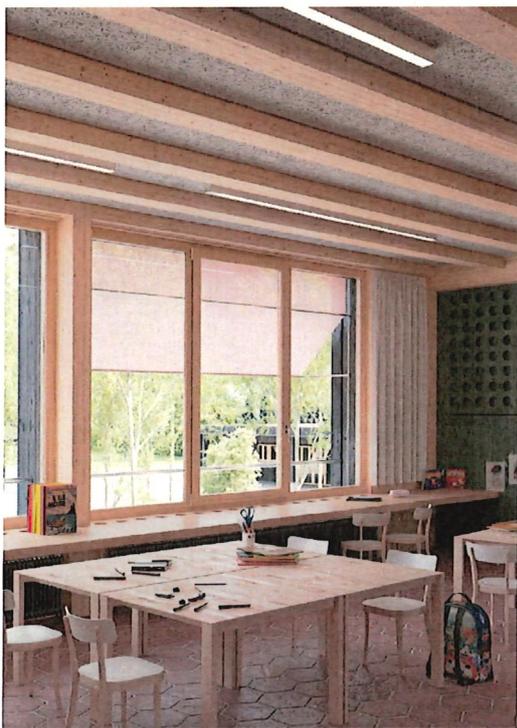
La fréquentation durant l'année scolaire 2023-2024 a diminué, sauf pour les sites de Borné-Nau et Les Tuileries, qui ont enregistré une légère augmentation.

Sur la base des données de 2022-2023, nous avons engagé un étudiant pour aider deux sites en alternance.

Nous avons engagé entre deux et trois accompagnants par site, pour aider les enfants.

2. Bâtiments / Mobilier

2.1 Campus scolaire et sportif de Champagne



Le projet continue son développement. Francesco Di Franco participe à l'ensemble des commissions de projet (CoPro) qui se déroulent en moyenne toutes les 6 semaines.

Les architectes et les mandataires travaillent toujours dans l'esprit d'optimiser les locaux et ainsi les coûts. Des économies potentielles sont en cours de réflexion notamment sur les travaux spéciaux.

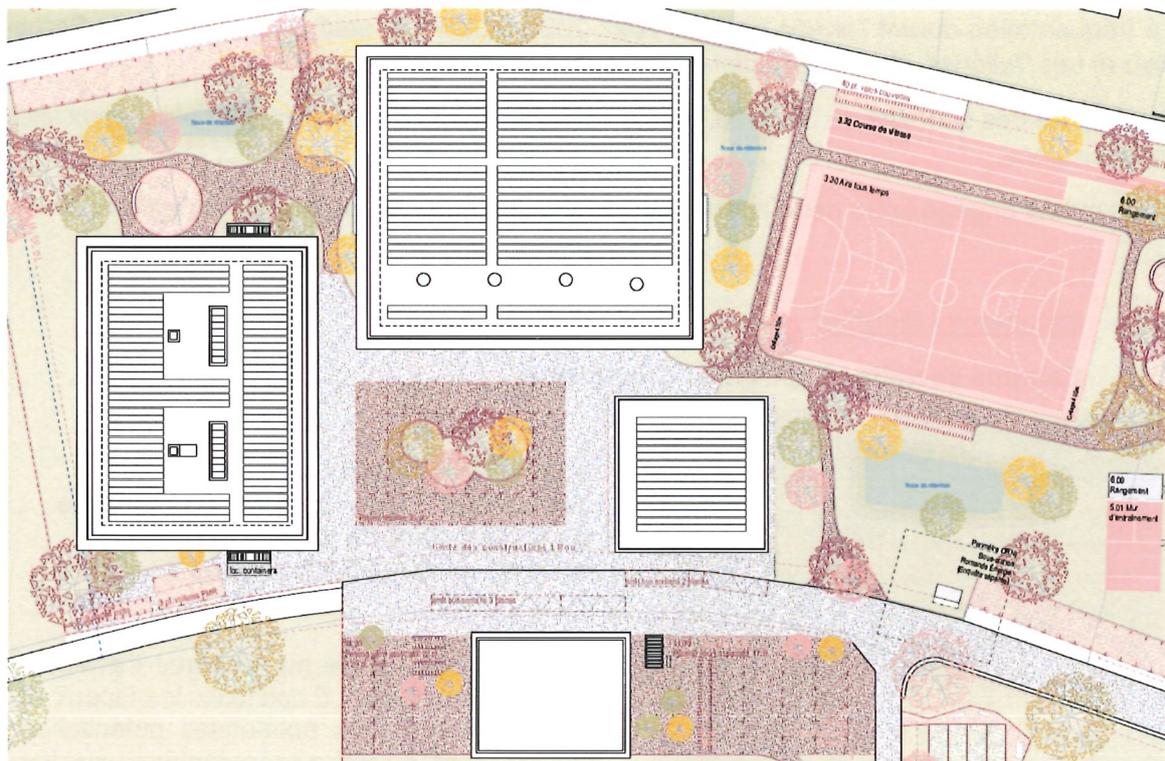
Le dossier complet a été mis à l'enquête par la commune de Champagne. Cinq oppositions ont été reçues valablement.

- Une séance de discussion a été organisée concernant deux des oppositions qui provenaient de communes membres pour apporter des explications complémentaires.
- Des adaptations au projet ont été effectuées concernant la 3ème opposition, notamment liée aux problématiques de personnes à mobilité réduite.
- Les deux dernières oppositions ne peuvent être traitées favorablement.

Le permis de construire devrait être délivré à mi-août 2024 et les oppositions restantes seront levées permettant aux recourants de faire valoir leurs droits auprès de la Cours de Droit Administratif et Public (CDAP).

Le crédit de construction devrait être demandé courant 2025, une fois certaines soumissions rentrées afin de consolider les chiffres du devis général.

Le planning des travaux est projeté pour la rentrée scolaire 2027, voire 2028. Ces dates dépendront de la durée du traitement des oppositions, de l'obtention du crédit de construction et des différents aléas de la réalisation. A ce stade, il est trop tôt pour se déterminer.



2.2 Ecole modulaire provisoire de Champagne

La réalisation de ce projet est toujours en attente de la procédure de permis de construire.

La CDAP a traité le dossier et différents échanges ont eu lieu entre les opposants, les différentes instances cantonales et la commune de Champagne.

Une audience avec inspection locale a eu lieu le 26 février 2024 permettant au juge d'éclaircir un certain nombre d'argument des opposants.

Le 19 juillet 2024, la CDAP a rendu ses verdicts en confirmant la décision d'octroi du permis de construire et de rejeter l'entier des griefs des opposants. Ces derniers peuvent encore recourir au Tribunal Fédéral (TF). L'échéance du droit de recours interviendra le 20 septembre 2024.

S'il n'y a pas de recours, la commune de Champagne lancera les travaux rapidement.

2.3 Montagny-près-Yverdon

Les trois classes de Montagny-près-Yverdon sont dotées depuis la rentrée 2023, de tableaux avec écran interactif.

2.4 Giez

Les quatre classes de Giez sont dotées depuis la rentrée 2023, de tableaux avec écran interactif.

2.5 Les Tuileries de Grandson

Les 3 classes des Tuileries de Grandson sont dotées depuis la rentrée 2023, de tableaux avec écran interactif.

2.6 Grandson, Borné-Nau E (BNE)



Planifiés depuis deux ans, la réfection des façades du pavillon BNE situé à la rue du Jura à Grandson et qui est destiné aux élèves du secondaires, a enfin été effectuée. Par la même occasion, le toit et les chénaux ont été nettoyés et réparés. Par la même occasion tous les stores ont été remis en état.

3. RH / Administration / Bourse

Durant la période 2023-2024, les collaboratrices du secrétariat de l'ASIGE ont eu une charge de travail nettement plus importante que durant les périodes précédentes. Cette année est venue s'ajouter une organisation et une planification des transports très compliquées ; la gestion d'un enclassement particulièrement problématique ; une gestion des courriers et une augmentation des appels téléphoniques toujours plus importante et complexe à gérer.

Le CoDir étudie différentes possibilités afin de gérer cette surcharge de travail et de réorganiser le secrétariat.

En 2008, la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera ainsi plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. Le MCH2 comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation.

Toutes les communes, fractions de communes, ententes et associations de communes devront franchir le pas et passer au MCH2. Dès l'exercice 2027, les bases légales cantonales ne permettront plus aux communes de tenir leurs comptes en MCH1. Par conséquent, les budgets communaux 2027 devront tous être conformes aux nouvelles exigences MCH2.

Notre association a choisi son année de passage au MCH2 et s'est engagée à présenter ses comptes selon le nouveau référentiel comptable dès le 1^{er} janvier 2026. Les premiers travaux en vue de présenter le budget 2026 sur MCH2 ont débutés en janvier 2024. La table de conversion est en phase de finalisation.

L'année 2025 sera particulière. Afin de répondre aux exigences MCH2 la période comptable passera en année civile, impliquant un budget et une clôture MCH1 pour la période d'août à décembre 2025.

3 Relations avec les Communes membres

3.1 Plan de développement

Le plan de développement a été finalisé le 3 octobre 2023. La mise à jour de ce document était attendue de longue date par les communes pour avoir une vision à long terme du développement de notre association. Cette étape a permis de confirmer les lieux adapter aux différents sites scolaires.

Il en ressort également que des synergies doivent être trouvées entre l'ASIGE et l'accueil de jour. La population dont s'occupe ces entités sont presque identiques et la gouvernance devrait être à terme revue.

L'étape prochaine sera la mise en place d'une planification financière de notre association. Cette démarche reste toutefois délicate en parallèle de l'introduction de MCH2. Ce chantier d'envergure n'a pas encore débuté, mais il reste en ligne de mire du CoDir.

3.2 Planification région Ouest

Une étude a été lancée pour cette région afin de définir les différentes alternatives entre la construction d'un collège unique à Montagny ou de trouver une mixité entre Giez et Montagny. Les 1ers résultats de l'étude seront discutés en 2ème partie d'année 2024.

3.3 Statuts

La révision des statuts reste en attente de la réalisation d'une planification financière permettant d'identifier notamment notre futur plafond d'endettement.

3.4 Divers

Des rencontres régulières entrent les syndics fait ressortir un niveau d'inquiétude important sur les prochains investissements et la maîtrise des coûts des différentes associations intercommunales.

4. Transports

Concernant l'appel d'offre pour l'attribution du prestataire des transports scolaires de l'ASIGE, le CoDir a décidé, dans sa séance du 27 février 2024 et après avoir eu connaissance des points attribués aux trois prestataires annoncés, de continuer avec le prestataire actuel, CarPostal du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2029.

La préparation de la rentrée scolaire 24-25 a débuté en mars 2024. Elle a été lourdement affectée administrativement par les différents flux inhabituels demandés par l'EPS, la mise en place future de l'école en continu pour les classes de 7P et 8P à Champagne, une prévision de déménagement de ces mêmes classes dans un collège provisoire proche du futur site du campus et finalement la prochaine grille horaire des transports nationaux qui affectera l'ensemble des transports de l'ASIGE. Un travail conséquent et une collaboration sans faille ont été menés avec succès par Car Postal, le Canton et l'administration de l'ASIGE.

5. Les activités du CET

5.1 Assemblée des parents d'élèves 2023, le 21 novembre 2023

Environ 80 personnes ont participé à l'assemblée qui a eu lieu au restaurant du Centre Sportif Régional de Borné-Nau.

Après la lecture du compte-rendu activités du (CET), il a été procédé à l'élection d'un représentant des parents d'élèves en remplacement de Joël Maurer, qui a démissionné pour la fin du mois de juillet 2023. Madame Leila El Ouar de Champagne a été élue pour le remplacer. Puis, en prévision du départ d'Yves-Alain Cornu au 31 juillet 2024, Monsieur Giombattista Denaro de Villars-Burquin a remporté les suffrages pour entrer en fonction le 1^{er} août 2024.

Après la partie protocolaire, le CET a proposé une séance d'information et de discussion sur un thème récurrent qui touche les écoliers et qui inquiète à juste titre les parents : **Harcèlement, intimidation, violences entre élèves, en milieu scolaire, sur le chemin de l'école ainsi que dans les transports. Différents intervenants étaient invités :**

- Mme Jennifer Dayer, Cheffe de projet prévention en milieu scolaire
- M. Nicolas Ferrero, médiateur CarPostal
- M. Stéphane Michot, Directeur des Ecoles Primaires et Secondaires
- M. Francesco Di Franco, Président du CET et Municipal de la sécurité et des écoles à Grandson
- Serge Willenegger, Membre du Comité Directeur de l'ASIGE, Responsable des transports

5.2 La journée plogging, le 27 juin 2024

Pour cette édition 2024, seules six classes sur huit ont participé au plogging, car deux avaient déjà une activité de prévue.

Accompagnés par une dizaine d'enseignants, les élèves ont suivi différents parcours préétablis tout en ramassant plusieurs dizaines de kilos de débris de toutes sortes. Ils ont ensuite entreposé leur récolte dans la cour de la voirie de Grandson, à la rue du Jura où les attendaient les employés communaux pour le tri. Il s'en est suivi un repas à proximité, dans le restaurant du Centre Sportif Régional de Borné-Nau avant d'être libérés et disposer de leur après-midi.

5.3 Le bal des finissants, le 21 juin 2024

La troisième édition du bal des finissants de l'EPS de Grandson destiné aux élèves de dernière année a eu lieu, dans la grande salle de Bonvillars.

Le CET remercie la Municipalité de Bonvillars pour la mise à disposition de sa grande salle ainsi que l'ASIGE pour sa participation à l'organisation et au financement de cet événement toujours très appréciés des élèves qui marque la fin de leur scolarité obligatoire.

6. Activités diverses

FIRST LEGO League Challenge 2023-2024

Depuis 1998, la First Lego League (FLL) est un concours destiné à des jeunes de 10 à 16 ans utilisant le système Lego Mindstorms. Le principe est de construire un robot en Lego Mindstorms et ensuite de le programmer. La programmation est aisée et ressemble à un code fait avec scratch (langage de programmation graphique à but éducatif, manipulable et exécutable par le logiciel de même nom).

L'ASIGE soutient financièrement depuis plusieurs années la participation de l'équipe de robotique à ce concours. Les élèves sont coachés depuis les débuts par l'enseignant Rémy Contesse (droite sur la photo), alors même qu'il est à la retraite et ceci au grand bonheur des élèves de l'EPS Grandson. L'enseignant titulaire est Raimond Trieu (à gauche sur la photo).



Lors de cette édition, l'équipe de Grandson s'est classée 13^e sur 17 équipes. Il faut savoir que la majeure partie des équipes sont issues d'écoles privées ou de clubs privés. Pour une école publique, la performance est excellente. Cerise sur le gâteau, M. Rémy Contesse a eu le prix du meilleur coach au niveau national !

7. Conclusion

La période scolaire 2022-2023 a été une année chargée administrativement. L'administration ainsi que le Comité y ont fait face avec efficacité.

Le Comité de direction remercie l'engagement et la disponibilité de Serge Willenegger qui, durant plusieurs années au CoDir, a assumé la responsabilité des transports avant de remettre son mandat à David Romero dès le 1^{er} décembre 2023.

D'autre part, le Comité de direction de l'ASIGE remercie la direction de l'EPS, son administration et tous les enseignants qui ont pris une part active à l'instruction des enfants de notre arrondissement scolaire ainsi qu'à l'organisation de nombreux projets et activités diverses.

Fondés sur ce qui précède, nous demandons au Conseil intercommunal de l'ASIGE de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIGE, sur proposition du Comité de direction, entendu le rapport de la Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

Article 1 : **d'adopter la gestion** de la période scolaire 2023-2024

Article 2 : **de donner décharge** au Comité de direction pour sa gestion.

**AU NOM DU
COMITE DE DIRECTION :**

Le Président :



Francesco Di Franco

La Secrétaire :



Nathalie Lenoir

Association scolaire
intercommunale Grandson et
environs

Comptes 2023-24



Table des matières

1.	Rapport sur les comptes 2023-24	1 - 10
2.	Rapport succinct de la fiduciaire	11
3.	Comptes de fonctionnement et commentaires	12 - 15
4.	Bilan au 31 juillet 2024	16
5.	Répartition par Communes	17 - 21
6.	Tableau des indemnités locaux	22
7.	Tableau de l'état des emprunts et plafond d'emprunts au 31.07.24	23



Préavis n°03/2024 du 21.10.24



Comptes de l'exercice 2023-2024

Le Comité de direction

Grandson, le 21 octobre 2024

Le Comité de direction a le plaisir de soumettre à votre approbation le présent rapport sur les comptes de l'exercice comptable allant du **1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024**.

Les comptes ont été soumis à l'organe de révision en date du 3 octobre 2024. Le rapport de révision succinct, présenté au Comité de direction, est intégré dans cette brochure.

Le Comité de direction a approuvé les comptes 2023-2024 le 21 octobre 2024.

Conformément à l'article 36 du règlement du Conseil intercommunal, les comptes 2023-2024 et les explications qui l'accompagnent sont renvoyés à la Commission de gestion pour examen et rapport.

1. Résultat des comptes de l'exercice 2023-2024

Récapitulation	Comptes 23/24		Budget 23/24		Diff. C23/24 - BU23/24		Comptes 22/23		Diff. C23/24 - C22/23	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Sous-totaux	6 761 521.54	243 913.65	7 533 800.00	113 000.00	-772 278.46	130 913.65	6 487 894.23	153 922.12	273 627.31	89 991.53
Particip. Cmes		6 517 607.89		7 420 800.00		-903 192.11		6 333 972.11		183 635.78
Totaux	6 761 521.54	6 761 521.54	7 533 800.00	7 533 800.00	-772 278.46	-772 278.46	6 487 894.23	6 487 894.23	273 627.31	273 627.31

Le résultat des comptes 2023-2024 boucle sur une charge dévolue aux communes de **CHF 6'517'607.89**, alors que le budget prévoyait une charge de CHF 7'420'800.-.

Ce résultat s'explique, notamment par :

- Le report au prochain exercice de la mise en application du préavis 3/2023 du 21 mars 2023 « Ecole provisoire de Champagne sur le site Derrière Ville ».
- L'excellente gestion de la planification des transports effectuée par Mme Serena Balocco, M. Serge Willinegger et M. David Romero.

1. Comptes de fonctionnement

1 Administration générale

10 Autorités

100 Autorités ASIGE

- 100.300.1 Indemnités du Conseil intercommunal, diminution de charge due à une provision surévaluée par la bourse au boucllement des comptes du précédent exercice, ainsi que la planification d'une seule séance sur la période janvier à juillet 2024.
- 100.303 Les charges sociales patronales AVS/AI/APG/AC/LPCFam, représentent 9.43% de la masse salariale brute (100.300.2).

101 Direction EPS et secrétariat ASIGE

- 101.301 La dotation du secrétariat de l'ASIGE comprend, en fin d'exercice, 1,7 EPT.
Comprend l'ensemble de la masse salariale du bureau de l'ASIGE, ainsi que le paiement d'indemnités journalières non soumises aux charges sociales.
- 101.303 Les charges sociales patronales AVS/AI/APG/AC/LPCFam, représentent 9.43% de la masse salariale brute (101.301).
Ce compte comptabilise également un ajustement des charges sociales de l'année 2023.
- 101.305 Les charges patronales AAP/AANP/AAC/IJM, représentent 1.704% de la masse salariale brute (101.301)
Ce compte comptabilise également un ajustement de l'année 2023.
- 101.311 Mobilier, matériel et machines du bureau de l'ASIGE, excédent de charges dû à l'achat d'une imprimante multifonction. Les impressions et le scannage étant de plus en plus important, il devenait nécessaire d'équiper le bureau d'un appareil performant.
Un bureau ergonomique endommagé a dû être remplacé.
- 101.436.3 Remboursement des assurances, comprend le paiement d'indemnités journalières et le remboursement de prime d'assurance.

102 Service financier

- 102.317.1 Frais promotions, les promotions ont été planifiées sur deux sessions l'une après l'autre. Afin de ne pas gêner la deuxième session, l'EPS a préféré ne pas organiser le traditionnel apéritif de clôture.
- 102.318.4 Frais de transports élèves, comme mention au point n°1, la diminution de ces charges est due à l'excellent travail de planification et de gestion du pool transports.
- 102.318.5 Honoraires et prestations de tiers, comprend le nouveau contrat de support et maintenance Computis, ainsi que les honoraires et débours du bureau d'avocat en charge du dossier « Marché Public Transports scolaires ».

- 102.318.9 Patrouilleurs scolaires et surveillance trajets, conformément au préavis 6/2022 une réserve a été budgétisée pour l'engagement d'un service de surveillance sur le trajet de l'école en cas de situations problématiques. Avec satisfaction, cette année encore, la réserve n'a pas été utilisée.
- 102.480 Prélèvement sur fonds de réserve, en vue du MCH2, le comité de direction a décidé lors de sa séance du 1er octobre 2024, de dissoudre le fonds de réserve « Réactualisation schéma directeur » compte de bilan 9280.03.

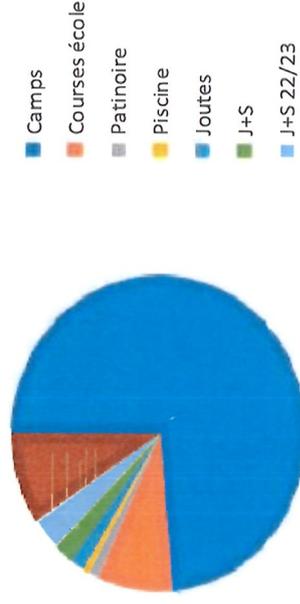
110

Degré Primaire

- 110.310.4 Caisse de classe, matériel acheté par les enseignants-es pour diverses activités en classe, telles que bricolages, dessins, etc.
- 110.311 Mobilier et matériel scolaire, comprend les écrans tactiles et tableaux muraux des collèges des Tuileries, Montagny, et Giez, ainsi que les tableaux muraux de Champagne.
- 110.352 Ecolage extérieur, comprend les dérogations d'enclassement accordées par la DGEO.
- 110.365 Activités culturelles, comprend les spectacles et les activités de dernière semaine.
- 110.365.1 Activités sportives et camps, comprend les camps 1-6P, les camps de ski 7P et d'été 8P, les sorties à la patinoire et à la piscine d'Yverdon, deux sorties luges à Mauborget, les courses d'école, les joutes sportives et samaritains, les accompagnants-es jeunesse et sport, le matériel sportif, les transports pour les camps et courses d'école.

En raison d'un envoi tardif des décomptes, comprend également une partie des frais jeunesse et sport 22-23.

Détail 110.365.1	
Camps	112 030.29 73.51%
Courses école	12 415.45 8.15%
Patinoire	1 718.00 1.13%
Piscine	901.50 0.59%
Joutes	2 654.95 1.74%
J+S	3 397.62 2.23%
J+S 22/23	4 721.38 3.10%
Matériel sportif	283.00 0.19%
Transports	14 283.40 9.37%
	152 405.59 100%



La diminution constatée, qui influence également le compte 110.365.4, s'explique notamment par l'annulation, en raison d'une météo peu favorable, des sorties à Mauborget.

110.365.2 Animation santé et prévention, dépend des animations planifiées par l'EPS.

110.365.3 Projet d'établissement, dépend des projets planifiés par l'EPS, non prévu au budget d'un coût de CHF 2'500.-, l'acquisition d'une fresque - projet Racines du Ciel, réalisée lors d'un atelier participatif avec les élèves et les enseignantes de l'établissement primaire Henri Dès de Concise. La fresque est accrochée dans le hall d'entrée du collège.

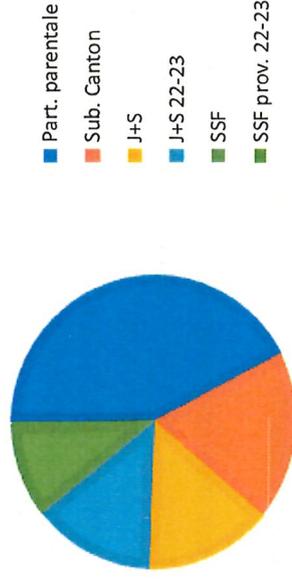
110.365.4 Transports activités annexes, comme mentionné précédemment, le coût des transports subi une baisse suite à l'annulation de sorties telles que celles à Mauborget.

110.451.2 Participation du canton charges enseignements, comprend l'enseignement spécialisé et le remboursement des frais communaux liés aux élèves requérants d'asile.

110.452 Ecolage extérieur, comprend les dérogations d'enclassement accordées par la DGEO.

110.465.1 Subside et participation activités sportives et camps, comprend la prise en charge par le canton des frais enseignants-es, des accompagnants-es jeunesse et sport (J+S), des sports scolaires facultatifs (SSF) et la participation des familles pour les camps. En raison d'un envoi tardif des décomptes, comprend également une partie des subsides jeunesse et sport 22-23.

Détail 110.465.1		
Part. parentale	24 619.00	42.34%
Sub. Canton	10 906.42	18.76%
J+S	8 386.23	14.42%
J+S 22-23	8 014.45	13.78%
SSF	6 000.00	10.32%
SSF prov. 22-23	215.00	0.37%
	58 141.10	100%



110.465.3 Subsides projet d'établissement, la commune de Concise, ainsi que l'EPS ont participé au financement de la fresque.

120

Degré Secondaire

120.301 Traitement du personnel, comprend la masse salariale des enseignants-es des cours impro, salle d'études, cours ACT, cours robotique, cours d'échecs et les enseignants-es sports scolaires facultatifs. Au budget, une partie des salaires a été prévue au compte 120.318.3, elle a donc été transférée dans le présent compte.

L'excédent de charges s'explique par l'ajustement définitif des inscriptions et des heures. Une partie salariale des enseignants-es sports scolaires facultatifs de l'année 22-23 se trouve également dans ce compte, non provisionnée, car le nombre d'inscrit ne remplissait pas les conditions de prise en charge du canton, ce dernier a tout de même couvert ces frais. La rémunération des enseignants-es a, de ce fait, été versée en janvier 2024. La participation du canton influence le compte 120.465.1.

120.303 Les charges sociales patronales AVS/AI/APG/AC/LPCFam, représentent 9.43% de la masse salariale brute (120.301).

120.304 Caisse de pension, l'organisateur des cours impro atteint le seuil d'accès à la prévoyance professionnelle.

120.311 Matériel et mobilier scolaire, lors de l'établissement du budget, le Comité de direction s'est basé sur l'année précédente. Il n'y a, cependant, pas eu de frais.

120.318.3 Activités parascolaires, comprend les frais de matériel, de sorties, Hands on Technology Challenge, cotisations pour les cours robotique, ACT, impro, échecs. La masse salariale est transférée au compte 120.301.

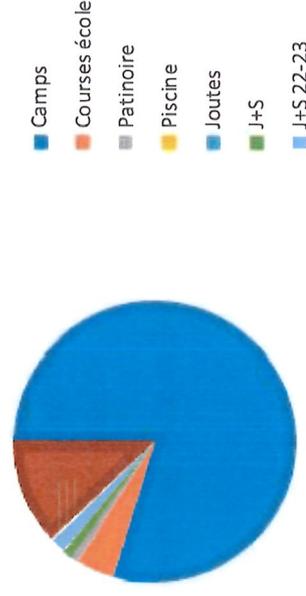
120.352.1 Ecologie extérieur, comprend les dérogations d'enclassement accordées par la DGEO.

120.365 Activités culturelles, comprend les spectacles et les activités de dernière semaine.

120.365.1 Activités sportives et camps, comprend les camps de ski 9S, les camps 10S, les voyages d'étude 11S, les journées cantonales de sports, les courses d'école, les sorties sportives-tournois, les sorties à la patinoire et à la piscine d'Yverdon, les joutes sportives et samaritains, les accompagnants-es jeunesse et sport, le matériel sportif, les transports pour les camps et courses d'école.

Détail 120.365.1

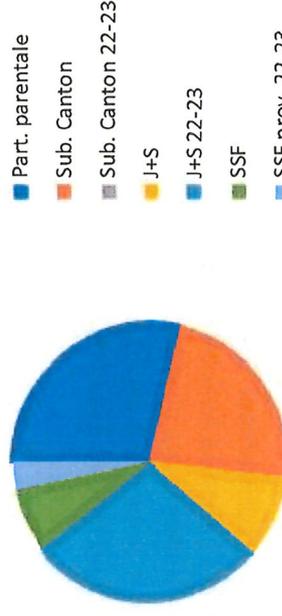
Camps	186 613.72	79.60%
Courses école	10 084.00	4.30%
Patinoire	2 126.00	0.91%
Piscine	123.00	0.05%
Joutes	216.00	0.09%
J+S	2 664.79	1.14%
J+S 22-23	3 886.88	1.66%
Matériel sportif	565.65	0.24%
Transports	28 149.10	12.01%
	234 429.14	100%



Lors de l'analyse des comptes, nous avons constaté une divergence avec le budget camps et voyages d'étude établi par l'EPS qui ne comprend pas dans la charge la participation des parents et du canton. Bien que celle-ci soit au final un produit venant alimenter le compte de produit 120.465.1, cette participation doit figurer en charge. Le total de la participation s'élève à CHF56'171.47. En raison d'un envoi tardif des décomptes, comprend également une partie des frais jeunesse et sport 22-23.

- 120.365.2 Animation santé et prévention, dépend des animations planifiées par l'EPS.
- 120.365.3 Projet d'établissement, dépend des projets planifiés par l'EPS.
- 120.365.4 Transports activités annexes, les transports camps et courses d'école sont comptabilisés dans le compte 120.365.1.
- 120.451.2 Participation du canton charges enseignements, comprend l'enseignement spécialisé et le remboursement des frais communaux liés aux élèves requérants d'asile.
- 120.452 Ecolage extérieur, comprend les dérogations d'enclassement accordées par la DGEO.
- 120.465 Subsides et participations activités culturelles, comprend la participation parentale aux cours robotique, ACT, impro, échecs.
- 120.465.1 Subside et participation activités sportives et camps, comprend la prise en charge par le canton des frais enseignants-es, des accompagnants-es jeunesse et sport (J+S), des sports scolaires facultatifs (SSF) et la participation des familles pour les camps.

Détail 120.465.1	
Part. parentale	31 175.00 28.61%
Sub. Canton	24 996.47 22.94%
Sub. Canton 22-23	291.41 0.27%
J+S	10 133.60 9.30%
J+S 22-23	30 933.42 28.38%
SSF	8 000.00 7.34%
SSF prov. 22-23	3 454.10 3.17%
	108 984.00 100%



Comme mentionné précédemment, la subvention sports scolaires facultatifs vient compenser les coûts salariaux comptabilisés au compte 120.301.

En raison d'un envoi tardif des décomptes, comprend également une partie des subsides jeunesse et sport 22-23. La subvention versée est plus importante que les coûts, ainsi le canton encourage et soutient les associations scolaires à promouvoir et à soutenir les activités jeunesse.

130

Devoirs accompagnés

Il ressort que, notamment, en raison de l'introduction de l'école inclusive, les élèves à besoins spécifiques, de plus en plus nombreux, demandent davantage d'encadrement, nous obligeant à maintenir un accompagnement, ainsi qu'un nombre de classe adéquats.

Comprend l'ensemble de la masse salariale des accompagnants-es, ainsi que le paiement d'indemnités journalières non soumises aux charges sociales.

130.301 Les charges sociales patronales AVS/AI/APG/AC/LPCFam, représentent 9.43% de la masse salariale brute (130.301). Les accompagnants ayant atteint l'âge de la retraite sont soumis à la franchise AVS de Fr. 16'800.-/an. Pour information, dès les 1er janvier 2024, la franchise AVS pour les bénéficiaires d'une rente de vieillesse qui continuent à travailler est facultative.

130.303 Participations des parents et dons, en comparaison du budget, la baisse s'explique par une diminution des inscriptions.

130.465 Pour l'exercice 22-23, ce compte présentait un revenu plus important dû à la comptabilisation de la totalité de l'année 2022, ainsi que la période allant de janvier à juillet 2023.

3

Bâtiments

35

Bâtiments scolaires

351

Borné-Nau A

351.315 Entretien d'installations techniques, la charge fixe de ce compte contient les abonnements ascenseur, porte coupe-feu, ECA alarme CTA, incendie, éclairage de secours, ventilation pour un montant de CHF 16'313.10. L'excédent s'explique par différents dépannages et interventions non prévus.

351.322 Intérêts et dettes à moyen et long terme, diminution des charges due à la baisse des taux d'intérêts des avances à terme fixe (ATF). Etat des emprunts au 31.07.2024 :

N° de compte	Début	Échéance	Prêteur	Taux	Montant au 1.08.23	Nouvel emprunt	Amortissement ou remboursement	Situation au 31.07.24
9220.02	28.05.2020	30.06.2031	BCV	0.60%	4 000 000	-	-	4 000 000
9220.08	15.05.2019	14.02.2025	BCV	1.72%	1 810 000	-	-	1 810 000
9220.09	01.07.2015	31.07.2024	BCV	1.98%	710 000	-	-	710 000
9220.10	03.06.2019	28.02.2025	BCV	1.75%	870 000	-	-460 000	410 000
9220.11	30.06.2021	30.06.2026	BCV	0.45%	1 300 000	-	-	1 300 000
Total des emprunts					8 690 000			8 230 000

351.331 Amortissement investissement « Borné-Nau A », solde à amortir au 31.07.2024 CHF 7'959'283.15 (bilan 9143.04).

352 Pavillon BNE

352.312 Energie, eau, épuration, comprend l'utilisation par la FAdEGE et les devoirs accompagnés.
352.314 Entretien des bâtiments, nettoyage et réfection de la façade et de la toiture, peinture de la façade et remise en état des stores. Afin de grouper les travaux pour limiter les coûts, l'intervention prévue au budget 24-25 a également été réalisée.

353 Pavillon BNF

353.312 Energie, suite au décompte de la Romande Energie, ce compte subit une diminution de charges. Le paiement d'acomptes excédentaire a été remboursé, compte 353.436.

354 Bâtiments scolaires des communes membres

354.316.xx Location des classes, l'excédent s'explique par le report au prochain exercice de la mise en application du préavis 3/2023 du 21 mars 2023 « Ecole provisoire de Champagne sur le site Derrière Ville », ces frais étaient prévus au chapitre 355, mais également en raison de l'augmentation du taux d'intérêt de référence applicables aux contrats de bail à 1.75% dès le 2 décembre 2023.
354.331 Amortissement investissement « Transformation bibliothèque PR 1.06/2021 », solde à amortir au 31.07.2024 CHF 92'084.90 (bilan 9146.01).

355 Ecole provisoire de Champagne (site Derrière-Ville)

Report au prochain exercice de la mise en application du préavis 3/2023 du 21 mars 2023 « Ecole provisoire de Champagne sur le site Derrière Ville ».

2. Bilan au 31 juillet 2024

Le compte de trésorerie 9100 BCV S0701.34.51 montre une disponibilité de liquidité importante au 31 juillet 2024 qui s'explique par un paiement erroné d'acompte en juin 2024 d'une commune. Cette donnée influence directement la créance du c/c 9210.xx.

3. Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous demandons au Conseil intercommunal de l'ASIGE de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIGE, sur proposition du Comité de direction, entendu le rapport de la Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

Article 1 : **d'approuver les comptes de l'exercice 2023-2024** tels que présentés par le Comité de direction dans le préavis 03/2024 du 21 octobre 2024, présentant un total de charges de CHF 6'761'521.54, un total de revenus de CHF 243'913.65 et un total à la charge des communes membres de l'ASIGE de CHF 6'517'607.89 ;

Article 2 : **de donner décharge** au Comité de direction pour sa gestion.

**AU NOM DU
COMITE DE DIRECTION :**

Le Président :

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'F. Di Franco'.

Francesco Di Franco

La Secrétaire :

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'N. Lenoir'.

Nathalie Lenoir

Rapport de révision

Au conseil intercommunal de l'ASIGE,

Association Scolaire Intercommunale de Grandson et Environs

Conformément au mandat qui nous a été confié par le comité de direction, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels de l'Association Scolaire Intercommunale de Grandson et Environs (ASIGE) comprenant le bilan et le compte de fonctionnement pour l'exercice arrêté au 31 juillet 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de direction, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes sur la base de notre examen succinct. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance. Notre rôle ne se substitue pas à celui de la commission de gestion qui demeure la répondante du conseil intercommunal.

Notre avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels présentant un total des charges et des produits identiques de CHF 6'761'251.54 ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 3 octobre 2024



Vincent Duc
Expert-réviseur agréé
Expert-comptable diplômé
Responsable du mandat



Noémie Chambaz
Réviseur agréée
Spécialiste en finance et comptabilité brevetée

Objet :	Rapport annuel de la commission de gestion		
Date et heures de la séance :	Mercredi 6 novembre 2024	Début : 19h00	Fin : 22h30
Lieu de la séance :	Rue du Jura – 1422 Grandson		
Président-e / Rapporteur-e :	Joël Jeanneret		
Membres de la commission présents :	Cédric Nussbaumer, Léa Beuret, Vincent Terrettaz, Pietro Palmieri		
Membre(s) de la commission absent(s) :	Rebecca Santini-Brand (supp.), Delani Décoppet (suppl.)		
Représentant-e(s) du CODIR :	Francesco Di Franco, David.Romero, Marie-Christine Robba, Fabien Gagnebin, Claude Ecuyer		
Invité(s)	Virginie Chardon (Boursière de l'ASIGE)		

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En préambule, la commission s'est réuni le 31 octobre pour une séance préparatoire.

Nous vous rappelons que le rapport de gestion couvre l'année scolaire 2023-2024 uniquement.

CET

La commission s'interroge sur le financement du conseil d'établissement (CET), il est confirmé que le financement est assumé uniquement par l'ASIGE.

Le CET se réunit généralement 5 fois par année selon les besoins, il nous est expliqué son fonctionnement, les statuts sont disponibles en ligne.

Point N°1

Devoirs accompagnés,

Nous avons eu la confirmation, que dans les comptes à la rubrique 130, il est expliqué que la raison de l'augmentation de l'engagement est due aux besoins toujours plus spécifiques des élèves.

Point N°2.1

La nature des travaux spéciaux est essentiellement liée aux travaux de terrassements et eaux souterraines.

Point N°2.3, 2.4, 2.5

Il nous est montré la planification de l'installation des écran interactifs qui suit son cours avec une échéance en 2025.

Point N°3

Il est confirmé que la comptabilité sera établie selon les normes MCH2 pour une année civile et non scolaire, une planification spécifique nous sera communiquée.

Point N°3.2

Le crédit d'étude de faisabilité est pris en charge par l'ASIGE pour le plan de développement ouest de l'arrondissement.

Point N°3.3

Dans le rapport de gestion, il est fait mention d'un plafond d'endettement cependant l'ASIGE travaille avec un plafond d'emprunt et non d'endettement.

Point N°4

Nous avons eu une clarification que se sont uniquement les critères du marché public qui définissent l'attribution du contrat au prestataire de transport.

La Commission de gestion remercie les membres du CoDir pour le travail effectué en amont de la séance et pour les échanges clairs et transparents.

Sur la base de ce qui précède, nous recommandons à l'assemblée d'accepter la proposition suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIGE, sur proposition du Comité de direction, entendu le rapport de la Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- **Article 1 : d'adopter la gestion de la période scolaire 2023-2024**
- **Article 2 : de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion.**

Pour le rapport de la commission de gestion :



Mme Léa Beuret



M. Cédric Nussbaumer



M. Joël Jeanneret (rapporteur)



Vincent Terrettaz



Pietro Palmieri

Objet :	Comptes 2023-2024		
Date et heures de la séance :	Mercredi 6 novembre 2024	Début : 19h00	Fin : 22h30
Lieu de la séance :	Rue du Jura 14 – 1422 Grandson		
Président-e / Rapporteur-e :	Joël Jeanneret		
Membres de la commission présents :	Cédric Nussbaumer, Léa Beuret, Vincent Terrettaz, Pietro Palmieri		
Membre(s) de la commission absent(s) :	Rebecca Santini-Brand (supp.), Delani Décoppet (suppl.)		
Représentant-e(s) du CODIR :	Francesco Di Franco, David.Romero, Marie-Christine Robba, Fabien Gagnebin, Claude Ecuyer		
Invité(s)	Virginie Chardon (Boursière de l'ASIGE)		

Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En préambule, la commission s'est réunie le 31 octobre pour une séance préparatoire.

Nous tenons tout d'abord à remercier le CODIR et particulièrement Madame Virginie Chardon pour la clarté des comptes, qui ont grandement facilité le travail de la commission, ainsi que pour la mise à disposition des pièces.

102.318.5 – Honoraires et prestations de tiers

La partie Compuitis est une partie résiduelle et les frais d'avocat concernent l'appel d'offre du marché public pour les transports, préparation et recours.

110.352 – Participation écolage extérieur

Les frais d'écolage sont dus aux décisions cantonales de la DGEO, sur lesquelles l'ASIGE n'a aucune emprise.

102.318.9 – Patrouilleur scolaire

Un pool de patrouilleurs a été créé au sein de l'ASIGE pour soutenir les communes qui en ont besoin, de manière à suppléer les prestations de sécurité privée.

Pièces justificatives

Les pièces justificatives suivantes ont été contrôlées :

- CR23-002587 : Vacation CET
- CR23-002477 : Peoplefone
- CR23-002492 : menuiserie
- BV23-00697 : Remboursement compte 120.436
- CR23-001832 : Swisscom

Rapport du fiduciaire

Le rapport établi par le fiduciaire Fiprom SA nous a été remis. Les conclusions de cette dernière nous confirment que la comptabilité est tenue avec rigueur et exactitude.

La Commission de gestion remercie les membres du CoDir, ainsi que Madame Virginie Chardon, pour le travail effectué en amont de la séance et pour les échanges clairs et transparents.

La commission de gestion forme néanmoins les réserves d'usage pour le cas où certains éléments n'auraient pas été portés à sa connaissance.

Sur la base de ce qui précède, nous recommandons à l'assemblée d'accepter la proposition suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIGE, sur proposition du Comité de direction, entendu le rapport de la Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, :

Décide :

- **Article 1 : d'approuver les comptes de l'exercice 2023-2024 tels que présentés par le Comité de direction dans le préavis 03/2024 du 21 octobre 2024, présentant un total de charges de CHF 6'761'521.54, un total de revenus de CHF 243'913.65 et un total à la charge des communes membres de l'ASIGE de CHF 6'517'607.89.**
- **Article 2 : de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion.**

Pour le rapport de la commission des finances :



Mme Léa Beuret



M. Cédric Nussbaumer



M. Joël Jeanneret (rapporteur)



Vincent Terrettaz



Pietro Palmieri